



ARRETE

Le Maire de la Commune de MAZAMET ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} Juillet 2020, fixant le nombre des membres du conseil d'administration à huit ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Vu l'absence de candidature de l'Union Départementale des Associations Familiales ;

Vu l'arrêté municipal du 24 Août 2020 nommant membres du Centre Communal d'Action Sociale : Mme Michèle LESCEUX afin de représenter la Croix Rouge et M. André MAFFRE afin de représenter le Secours Catholique ;

Vu le courrier de Mme Michelle LESCEUX du 26 Avril 2022 informant de sa démission du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le courrier de M. André MAFFRE du 25 Août 2022 informant de sa démission du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le courriel du 13 Juillet 2022 de M. Julien ARMENGAUD, Président de l'Unité locale du Pays d'Autun de la Croix Rouge proposant sa candidature au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le courriel du 2 Septembre 2022 de Mme Chantal STRICKER, bénévole au Secours Catholique, proposant sa candidature au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Arrête :

Article 1^{er} – L'arrêté municipal du 24 Août 2020 portant nomination des différents représentants des Associations au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est abrogé ;

Article 2 – Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale les représentants des Associations désignées ci-après :

- M. Jean-Claude CARAYOL - AGAPEI
- M. Julien ARMENGAUD – Croix-Rouge
- M. René STEFANI – Entraide Tarnaise
- M. Guy MONTAGNAC – Les Restaurants du Cœur
- Mme Florence BERBESSOU – Union des Associations Humanitaires et Caritatives

- Mme Anne-Marie PRADES – Maison d’Enfants Sainte-Marie
- Mme Antoinette PITTET – PASS-AGE
- Mme Chantal STRICKER – Secours Catholique

Article 2 – Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Mazamet, le - 5 SEP. 2022

Le Maire



Olivier FABRE